



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le phénomène des mariages forcés de mineurs est une réalité en Belgique.

Bruxelles, le 23 avril 2015 -

Se basant sur une étude récente de l'International Centre for Reproductive Health (UGent), Katrin JADIN a interrogé le Ministre de la Justice sur cet inquiétant phénomène.

« *J'ai pris connaissance d'une étude sur les mariages forcés de mineurs en Belgique et nous devons le reconnaître le phénomène est bien présent sur notre territoire* » commence en Commission Justice Madame JADIN. Notre pays par sa présence dans divers organismes internationaux prône l'égalité entre Hommes et Femmes, voulant mettre un terme à certaines pratiques comme l'excision ou les mariages forcés mais nous devons le faire aussi chez nous. « *Selon l'étude, dans les grandes villes belges entre 5 et 10 mineurs subissent un mariage forcé par an* » avance Madame JADIN.

D'emblée, le Ministre annonce qu'il ne faut effectivement pas minimiser ou nier ce problème angoissant mais souligne que ces pratiques restent extrêmement rares en Belgique. Selon lui, notre législation est déjà bien fournie pour combattre cette problématique mais son application n'est pas toujours évidente vu la difficulté de prouver un mariage forcé. En effet, c'est l'officier de l'Etat Civil qui doit apporter les éléments pouvant déterminer un mariage forcé et la mission n'est pas évidente.

Le Ministre promet des mesures concrètes en la matière mais préconise au préalable d'attendre le plan d'action national contre la violence basée sur le genre 2015-2019. L'institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes a déjà préparé un projet sur ce thème, sur base de ce plan, nous pourrons alors prendre des mesures « pluridisciplinaires » conclut le Ministre.

Katrin JADIN se dit satisfaite de la réponse du Ministre de la Justice. Fin 2014, à l'initiative de la Députée une proposition de loi avait déjà vu le jour visant à créer une interdiction volontaire de sortie de territoire en cas de crainte de mariage forcé. Ce dispositif permet à une citoyenne craignant un retour dans son pays pour un mariage forcé d'être volontairement confinée sur le territoire.

GSM : 0478 333 417 | Courriel : katrin@jadin.be

Attaché de presse : Maxime Degey maxime.degey@jadin.be 0499/ 247 576